

COMPTE RENDU DE REUNION

DES PARENTS D'ELEVES AVEC LA MAIRIE

Préinscriptions dans les centres de loisirs pour les vacances scolaires.

Mercredi 15 Juin 2016 à 18h30 - Mairie de la Garenne-Colombes.
Toutes les associations de parents d'élèves de la commune ont été conviées.

Participants :

- **Représentants de la mairie :** Mme Paul (Directrice du Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports), Mme Fommarty (Adjointe au Mairie - Affaires Scolaires) et Mr Guérineau (Responsable du service des Affaires scolaires).
- **Parents d'élèves représentants de l'APELGC et de la FCPE** pour les écoles maternelles et élémentaires.

Présentation faite par la Mairie:

La Mairie a réuni les représentants de parents pour exposer les raisons et modalités de préinscriptions aux centres de loisirs, dont les familles ont été informées quelques jours avant la réunion (par courrier envoyé avec la facture des prestations municipales mensuelles, y compris pour les parents ayant choisi la facture dématérialisée, par distribution des documents contre signature à l'accueil des temps de garderie et/ou de centres de loisirs).

Le conseil municipal a délibéré sur cette mise en œuvre pour deux raisons :

- 1- **Eviter le gaspillage alimentaire** engendré par des commandes excessives de repas au regard de la fréquentation réelle des centres de loisirs (12 à 15% en moyenne). Il est à noter que le prestataire SOGERES facture uniquement les repas consommés mais se voit dans l'obligation de jeter les repas commandés et préparés à l'avance mais non confirmés le jour même - sur inscription journalière des élèves.
- 2- **Ajuster l'embauche des animateurs pour les journées qui ne nécessitent pas autant d'encadrement selon les exigences légales** : 1 animateur pour 8 enfants de maternelle et 1 animateur pour 12 enfants d'élémentaire. La Mairie précise qu'elle a totalisé un cumul de 700 journées qui n'étaient pas nécessaires sur toutes les vacances scolaires d'une année. Vis-à-vis des animateurs, il est plus facile de les prévenir plusieurs jours à l'avance qu'ils ne travailleront pas tel ou tel jour plutôt que de les informer le matin même (ce qui était fait jusqu'à maintenant). Cela permettra également de limiter les annulations de sorties faute d'encadrants suffisants.

Ces préinscriptions seront désormais applicables pour toutes les vacances scolaires. Pour les vacances suivantes (Toussaint), les délais seront plus confortables.

Points discutés en séance :

Les parents d'élèves représentants soulignent en préambule que **les associations n'ont pas été impliquées dans les choix et les communications** réalisés par la Mairie. Une information large vers les familles ne leur semble donc pas de leur responsabilité suite à cette réunion.

Néanmoins, **dans l'intérêt des familles qui ont sollicité les associations pour mieux comprendre les informations diffusées par la Mairie ou obtenir des éléments complémentaires, les associations transmettront leurs éléments, dans l'attente que la Mairie complète (rapidement) son dispositif d'informations.**

Les parents d'élèves représentants regrettent qu'au-delà des raisons qui ont motivé la Mairie à procéder à cette délibération de préinscriptions obligatoire, la mise en place ait été annoncée et organisée dans la précipitation, au détriment des familles.

Les parents d'élèves représentants indiquent qu'un certain nombre de familles les ont avertis ne pas avoir reçu les documents permettant de réaliser les inscriptions.

La Mairie s'en étonne et va faire un **pointage des signatures collectées par les animateurs afin que les familles soient contactées.**

Pour toutes les familles dont les enfants entrent en PS, un courrier spécifique va être envoyé car l'information n'était pas connue lors des inscriptions à l'école qui ont déjà eu lieu en Mairie.

Les nouvelles familles Garennoises seront désormais informées lorsqu'elles viendront en Mairie.

Les parents d'élèves représentants remontent que, dans la mesure où les activités seront planifiées à l'avance selon le nombre d'enfants préinscrits et que des économies seront réalisées sur le gaspillage alimentaire et la diminution de l'encadrement au plus juste, **les familles s'attendent à ce que les activités et sorties proposées dans le cadre des centres de loisirs soient de meilleure qualité (contenu et variété).**

Contrairement aux deux années précédentes durant lesquelles les associations avaient participé aux réunions de travail sur la mise en place des rythmes scolaires et donc des modules, en abordant également les activités sur le temps du centre de loisirs, aucune réunion collective sur le thème des modules (choix, contenu, appréciation des enfants et familles...) n'a été proposée durant l'année scolaire.

La Mairie indique qu'en raison des **contraintes imposées par le niveau d'alerte du plan Vigipirate** en vigueur cette année, les sorties ont été très limitées et le resteront malheureusement tant que le plan sera maintenu.

Les parents d'élèves représentants soulignent qu'en limitant le nombre d'animateurs au plus juste du taux d'encadrement des enfants, le confort des enfants pour suivre des activités en petit groupe sera moindre.

La Mairie nous indique qu'elle envisage de prévoir une **« marge » de 5/6 animateurs au total pour tous les centres de loisirs** sur le mois de juillet.

2 animateurs complémentaires seront prévus sur le **groupe scolaire, seul centre ouvert entre le 1^{er} et le 19/08.**

Un enfant qui ne sera pas préinscrit sur un centre de loisirs pour une journée ou une période donnée, ne sera accueilli que si le taux d'encadrement le permet. L'enfant pourrait être accueilli dans un autre centre que celui habituel. Ce sera aux parents d'emmener l'enfant dans une autre école où il y a des disponibilités.

Néanmoins et dans la mesure du possible, la Mairie confirme que **tout sera fait pour qu'un enfant de maternelle ne soit pas changé de centre en cas de sur-effectif** dans le centre fréquenté habituellement.

Les parents ne sont pas obligés d'inscrire leur enfant dans le centre de loisirs de l'école de leur enfant. Ils peuvent en sélectionner un autre. Il suffit de le préciser

Les enfants porteurs d'un handicap sont accueillis de façon spécifique en terme d'encadrement (compétence dédiée d'un animateur sur le centre). A ce jour, les familles n'avaient pas l'obligation de préinscrire leur enfant. Néanmoins, lors des inscriptions en Mairie, les familles mentionnent généralement la fréquentation habituelle.

Dans le cadre des préinscriptions, il sera demandé aux familles concernées de veiller à bien inscrire leur enfant si celui-ci est susceptible de venir afin de bien prévoir l'animateur compétent.

Au 15/06, la DEJCS a comptabilisé **332 formulaires d'inscriptions pour juillet et 85 pour août**, complétés et retournés en Mairie, sur un total de 2250 familles.

4 personnes de la DEJCS s'occupent de recevoir les emails et courriers d'inscription.

A noter : Il y a en moyenne 120 enfants par centre sur le mois de juillet.

La Mairie a décidé que pour le **vendredi 15/07** un sondage serait transmis aux familles comme pour les « ponts » habituels.

Les parents d'élèves représentants précisent que c'est confusant pour les familles car rien n'est précisé sur le formulaire.

L'interprétation faite actuellement est qu'il n'y aura aucun centre ouvert le 15/07.

Il aurait été préférable de mentionner la date dans le planning comme pour le reste des vacances et de ne pas procéder à un sondage particulier.

Ce sondage sera diffusé rapidement dans les écoles via la Mairie.

Pour les journées de pont, comme celle du 15/07, la Mairie nous rappelle qu'**un centre de loisirs peut ouvrir à partir de 12 enfants**. En dessous de ce seuil, aucun centre ne sera ouvert à cette date.

Les parents d'élèves représentants demandent également ce qui est prévu **après le 26/08** car rien n'est précisé sur le formulaire. La Mairie indique que les centres seront bien ouverts à compter du 29/08 et qu'aucune préinscription ne sera demandée.

A partir du 22/08 (en attente d'une confirmation de la Mairie), les enfants des crèches entrant en maternelle et les enfants de GS entrant en CP en septembre auront accès aux centres de loisirs de leur nouvelle école.

Les préinscriptions donneront lieu à une facturation via le **pointage quotidien de la carte AGIL**.

Les pointages et les préinscriptions seront contrôlés et les familles seront facturées même si l'enfant préinscrit ne vient pas, à moins bien sûr que la famille ait annulé la préinscription dans les délais impartis (se rapporter au courrier diffusé pour les dates limites précises).

La Mairie indique qu'elle serait tolérante sur les oublis, erreurs, retards d'inscription pour les premières pré-inscriptions.

La Mairie acceptera de prendre en compte **quelques cas de « force majeure » pour ne pas facturer les journées** durant lesquelles un enfant ne sera pas présent malgré sa préinscription :

- 1- hospitalisation
- 2- maladie

La Mairie acceptera également d'autres cas de force majeure concernant les familles dont un parent est au chômage (RDV imposés) ou en mission d'intérimaire / d'intermittent du spectacle dont les journées de travail ou horaires peuvent être très imprévisibles.

Pour les cas de « force majeure », un justificatif sera demandé aux familles et devra être envoyé à la DEJCS ou transmis au centre de loisirs de l'enfant.

Il a été négocié par les parents d'élèves représentants la **possibilité qu'une journée d'absence par quinzaine ne soit pas exigible d'un certificat médical ou d'hospitalisation**. En revanche, les parents devront absolument prévenir le centre que l'enfant ne viendra pas (enfant malade mais sans nécessité de consulter un médecin).

Toute annulation de préinscription dans les délais impartis devra être faite par mail ou par courrier. Aucun appel ne sera considéré comme une confirmation d'annulation.

Les parents d'élèves représentants demandent qu'un **planning des activités et sorties dans chaque centre de loisirs soit communiqué aux familles à l'avance** afin que celles-ci puissent préinscrire ou confirmer les préinscriptions selon les activités proposées si elles le souhaitent.

Mme Paul indique que cela lui semble faisable et nous le confirmera avant les délais de préinscription.

Les Directeurs de centres sont désormais sollicités pour travailler sur les plannings d'activités et de sorties. Ils vont également mettre en place des activités « inter-centres » afin de favoriser les échanges.

Il a été constaté par les associations de parents d'élèves que **sur le site internet « espace famille » un onglet « inscription » apparaît mais ne fonctionne pas**.

La Mairie informe les parents d'élèves représentants que la mise en place de ce nouveau dispositif a été réalisée rapidement. L'onglet sera donc masqué en attendant qu'il soit fonctionnel.

A date, aucune préinscription ni consultation en ligne n'est possible.

Compte-tenu de la précipitation dans laquelle ce dispositif de préinscription a été annoncé et mis en place et au regard des nombreuses questions posées par les familles, les parents d'élèves représentants demandent qu'un **livret type « Foire Aux Questions » soit communiqué aux familles** rapidement afin d'éclaircir la situation (comme celui qui avait été mis en place pour l'application de la réforme des rythmes scolaires).

Les parents d'élèves représentants s'interrogent sur le fait que cette obligation de préinscriptions soit élargie au centre de loisirs du mercredi, aux modules du vendredi, à la garderie ou à l'étude. La Mairie a confirmé qu'il n'y aurait pas de changement au cours de la prochaine année scolaire.

En marge des informations liées aux préinscriptions

Un courrier va être envoyé à l'attention de tous les parents afin de les informer que désormais les retards constatés par rapport à l'heure limite fixée (18h45) pour récupérer les enfants le soir à la garderie seront facturés : une majoration de 1 euro par quart d'heure sera comptabilisée.

Les parents d'élèves représentants souhaitent que les animateurs suivent des formations sur la gestion des conflits, sur l'attitude à adopter face à des cas de harcèlement, car il a été constaté de grosses lacunes.

La Mairie souligne que la formation des animateurs est indispensable : certaines liées à l'accueil des enfants porteurs d'un handicap et aux gestes de premiers secours ont été dispensées en 2015-2016.

La Mairie indique en séance que suite à la demande faite par l'APELGC en octobre 2015, des réunions de présentations des centres de loisirs / modules de découvertes / équipes seront planifiées en septembre 2016 dans chaque école (après les horaires de garderie).